ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT **N° 904**

présenté par
M. Brottes
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

---

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 16 BIS, insérer l'article suivant :

Le Gouvernement remet un rapport au Parlement avant le 31 décembre 2010 relatif à la création d'un fonds de mobilisation de bois.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La création du fonds de mobilisation est une demande de la filière, formulée dès les Assises de la Forêt fin 2007. Encore demandé au cours des travaux préparatoires de la prochaine loi de modernisation agricole, les arbitrages interministériels semblent l'avoir mis au second plan.

Par ailleurs, les débats menés lors du Grenelle de l'environnement ont montré la nécessité d'une mobilisation supplémentaire de la ressource forestière française. Un objectif de récolte supplémentaire de 20 million de m3 en 2020 a été avancé dans les travaux du « comité opérationnel forêt » présidé par le Sénateur Leroy. Cette augmentation considérable par rapport à la récolte actuelle (+50%) nécessite de doter la filière d'un outil nouveau qui consisterait en la création d'un fonds de mobilisation de bois qui permettrait de soutenir les investissements nécessaires à la réussite de cet objectif.